



1, cours Louis Blanc
83640 Saint-Zacharie
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 048/11/2024

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22/06/2020 portant délégations attribuées à M. Le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4, selon lequel M. Le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation en procédure adaptée lancée le 19 septembre 2024 au BOAMP dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension des locaux de la Police Municipale alloti en 7 lots, ainsi que la date limite de remise des offres fixée au 22 octobre 2024 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

A l'issue de la procédure :

Article 1 : D'attribuer le lot 2 « *Doublage / Cloisonnement / Faux-Plafonds* » à l'entreprise Société Provençale de Parquets et Revêtements, Parc d'Activité du Chemin d'Aix - 351 Avenue de l'Aurelienne – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume,

Pour un montant total de : 31 878,00 € HT soit 38 253,60 € TTC.

Article 2 : De signer tous les documents s'y afférent.

Article 3 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 29 novembre 2024

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB